

I- HONORAIRES TRANSACTION IMMOBILIERE :

1- HABITATION :

A- MANDAT SIMPLE

- De 1 à 59 999 € : Forfait de 6 000 €TTC commission brut incluse, charge vendeur.
- De 60 000€ à 100 000€ :10% TTC de commission brut incluse, charge vendeur.
- De 100 001€ à 400 000€ : 7% TTC de commission brut incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001€ : 5% TTC de commission brut incluse, charge vendeur.

B- MANDAT EXCLUSIF OU SEMI-EXCLUSIF :

C-

- De 1 à 59 999 € : Forfait de 5 000 €TTC commission brut incluse, charge vendeur.
- De 60 000€ à 100 000€ :8% TTC de la vente commission brut incluse, charge vendeur.
- De 100 001€ à 400 000€ : 6% TTC de la vente commission brut incluse, charge vendeur.
- A partir de 400 001€ :5% TTC de la vente commission brut incluse, charge vendeur.

2- LOCAL COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL :

A- MANDAT SIMPLE : 10% TTC de la vente commission brut incluse, charge vendeur.

B- MANDAT EXCLUSIF : 9% TTC de la vente commission brut incluse, charge vendeur.

II-HONORAIRES LOCATION :

1- HONORAIRES SUR LA LOCATION D’UN LOCAL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL...) OU D’UN TERRAIN :

10% du montant TTC des loyers biennaux, à la charge du preneur

2- HONORAIRES SUR LA LOCATION D’HABITATION :

A- HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5€ TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4€ TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3€ TTC du m² habitable supérieure à 130 m²

Honoraires de réalisation de l’état des lieux d’entrée : 2€ TTC du m² habitable

B- HONORAIRES A LA CHARGE DU PROPRIETAIRE :

Honoraires d’entremise et de négociation : 0€

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : 5€ TTC du m² habitable inférieure à 50 m²
4€ TTC du m² habitable de 51 à 130 m²
3€ TTC du m² habitable supérieure à 130 m²

Honoraires de réalisation de l’état des lieux d’entrée : 2€ TTC du m² habitable

3- HONORAIRES DE LOCATION D’UN GARAGE :

1 mois de loyer hors charges à la charge du bailleur et 1 mois de loyer hors charges à la charge du locataire.

4- AVENANT AU CONTRAT DE BAIL : 150 EUROS TTC à la charge du preneur ou locataire.

III-HONORAIRES GESTION :

- 7.50% HT des sommes encaissées (9% TTC) pour les habitations.
- 8.40% HT des sommes encaissées (10.08 TTC) pour les commerces ou professionnels.
 - Encaissement des loyers et reversements (entre le 25 et le 30)
 - Problèmes de travaux, d’impayés, etc.

FRAIS DE CLOTURE COMPTE GESTION : 90 EUROS TTC

- 7 %TC des sommes encaissées POUR UNE GESTION DE 3 LOTS MINIMUM
- 5%TTC des sommes encaissées hors dégâts des eaux et suivi travaux.

Document ERP 15€ TTC

GARANTIE DES LOYERS IMPAYES : 2,44 % TTC ou 2,65%

Détériorations, loyers impayés.

IV-ESTIMATION : Avis de valeur sur devis, TVA en vigueur 20%

Avis de valeur pour un notaire : 150 € TTC pour tout document officiel

Avis de valeur offert en cas de vente sans document officiel, à l’oral.